

---

Discours de la députation des autorités constituées de la commune de Neuilly-sur-Seine, qui assure la Convention de son dévouement face aux ennemis de la patrie, lors de la séance du 30 ventôse an II (20 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Discours de la députation des autorités constituées de la commune de Neuilly-sur-Seine, qui assure la Convention de son dévouement face aux ennemis de la patrie, lors de la séance du 30 ventôse an II (20 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 718-719;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_31617\\_t1\\_0718\\_0000\\_12](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31617_t1_0718_0000_12)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

pie, des offrandes journalières pour les pauvres, des collectes réitérées pour monter un cavalier jacobin suffiront, sans doute pour vous démontrer les efforts d'une population de quatre cent habitans qui composent cette commune.

Notre récompense est dans nos travaux. Fiers d'imiter votre exemple, nous mettrons avec vous la vertu, la justice et le bon sens à l'ordre de tous les jours. Avec des armes redoutables, nous démasquerons les intrigans, les faux patriotes et tandis que nos esprits seront occupés à découvrir les complots de nos ennemis, nos bras leur prépareront la foudre qui doit les écraser.

Déjà l'asile de la tyrannie, le repaire de tous les vices est purifié dans notre vaste commune par la fabrication du salpêtre. C'est ainsi que du gouffre impur de leurs crimes nous faisons jaillir sur les tyrans le volcan destructeur qui doit les engloutir.

Nos efforts ne seront pas vains, les prémices de nos travaux dont nous vous apportons un échantillon prouvera suffisamment à nos vils ennemis que le sol de la République contient beaucoup plus de salpêtre et de guerriers qu'il n'en faut pour les vaincre.

Grâces vous soient rendues, Législateurs, vous venez de sauver encore une fois la patrie en démasquant une faction ennemie qui osa, trop longtemps abuser des couleurs de la Liberté, que le glaive de la Loi frappe les coupables, que partout la vérité et la justice poursuivent les intrigues, vous nous trouverez toujours dans l'attitude des hommes libres, nous ne connoissons que la Convention nationale. Nous sommes prêts à verser notre sang pour maintenir ses décrets et, semblables à Brutus, la loi peut frapper nos fils coupables à nos côtés sans que la Liberté nous voie pâlir (1).

**Le président répond et invite les pétitionnaires à la séance; la mention honorable et l'insertion de leur adresse au bulletin sont décrétées, et leur pétition est renvoyée au comité des domaines.**

**Sur la proposition d'un membre [BOURDON (de l'Oise)].**

**La Convention nationale suspend l'exécution de la loi du 10 frimaire, en ce qui concerne les aliénations à condition de bâtir ou démolir, et charge ses comités d'aliénations et des finances de lui faire incessamment un rapport sur ces objets.» (2).**

## 93

**La société populaire des Gardes-françaises se présente; elle admire cette surveillance vaste et active avec laquelle la Convention a, jusqu'ici, déjoué tous les complots qui menaçaient la liberté.**

(1) C 295, pl. 983, p. 27. Signé : VAUGEOIS (maire), GENTY fils (off. mun.), A. BOUDINOT (off. mun.), DUCHES, BORDES (off. mun.), CUNDA (off. mun.), ADAM (secrét.).

(2) P.V., XXXIII, 471-78. Débats, n° 547, p. 282; C. Eg., n° 581.

Le c<sup>n</sup> ALIBERT, orateur de la députation. Représentants du peuple, la Société populaire des Gardes Françaises vient vous présenter l'hommage de la reconnaissance que vous devez tous les bons républicains ; elle admire cette surveillance vaste et active avec laquelle vous avez jusqu'ici déjoué tous les complots qui menaçaient notre liberté (1).

« Tandis que nos armées invincibles, dit-elle, défendent nos frontières et bravent les efforts de vingt puissances coalisées contre la République une et indivisible, vos comités, avec les armes de la prudence, combattent les agens obscurs de la tyrannie, renversent les projets liberticides, nous garantissent de l'or corrupteur de l'infâme Pitt, et punissent ces vils égoïstes, dont l'énergie coupable s'est arrêtée à l'ambition, et n'a pu s'élever jusqu'au pur amour de la patrie; aussi, grâce à vous, l'arbre de la liberté, planté au milieu des orages, prend racine et s'élève au milieu des vents conjurés pour l'abattre » (2).

Elle invite la Convention à rester à son poste et la prie d'agréer le serment qu'elle fait de ne jamais reconnoître d'autre point de ralliement, et de former sans cesse autour d'elle une barrière inexpugnable contre tous ses ennemis (3).

Mais, lorsque, placés au centre de tous les mouvements, vous déployez ces grandes mesures dont les effets, depuis quelques mois, étonnent et déconcertent la ligue criminelle des tyrans, les Sociétés populaires, distribuées autour de vous comme vos troupes légères, secondent vos grandes vues, répandent l'esprit de vos décrets, répètent de concert que la justice et la vertu sont à l'ordre du jour, et que la simplicité des mœurs, la modestie et la frugalité sont les seuls appuis d'une république.

Représentants du peuple, restez à votre poste, continuez vos travaux, et recevez le serment que nous faisons de ne jamais reconnoître d'autre point de ralliement que la Convention, et de former sans cesse autour d'elle une barrière inexpugnable contre tous ses ennemis. Vive la République ! Vive la Montagne ! (4)

**Le président répond, la Convention accorde la séance aux pétitionnaires, et décrète que leur adresse sera mentionnée honorablement au procès-verbal et insérée au bulletin (5).**

## 94

**Les autorités constituées de la commune de Neuilly-sur-Seine sont introduites.**

L'ORATEUR de la députation. Citoyens représentants,

« Toujours sensibles au bonheur de la patrie, toujours éveillés sur son salut, nous venons nous réjouir avec vous. Heureuse Montagne,

(1) (2) (4) C. 295, pl. 996, p. 21. Signé : ALIBERT. Reproduit dans B<sup>in</sup>, 30 vent.; Débats, n° 548, p. 13 et n° 555, p. 130; Mon., XX, 12; Ann. patr., p. 1977; J. Mont., p. 1039; C. Eg., n° 580.

(3) (5) P.V., XXXIII, 478.

tu viens encore de culbuter les aristocrates masqués : ils ne pouvoient pas déshonorer plus long-temps ta cime : avec eux périra l'horrible conspiration dont ils ont ourdi la trame. Leur féroce cruauté vouloit assassiner la patrie avec ses représentants; la vigilance des représentants a sauvé la patrie : grâces éternelles leur soient rendues de leurs travaux infatigables, qui ne cesseront qu'après l'affermissement de la République. Pour nous qui surveillons les traîtres, nous les poursuivrons jusqu'à ce qu'ils n'en reste plus; nous ne les dénoncerons pas, nous les livrerons à la vengeance nationale » (1). (On applaudit).

Le président répond et invite les pétitionnaires à la séance : la mention honorable, et l'insertion en entier de leur adresse au bulletin sont décrétées (2).

## 95

La section du Fauxbourg du Nord est admise; l'orateur dit :

« Nous ne nous lassons point de vous répéter ce que tous les vrais républicains ressentent en appréciant vos travaux, dont les résultats sauveront la liberté. Législateurs, continuez à assurer le bonheur du peuple; faites tomber la tête des conspirateurs nouveaux, de ces monstres dénaturés, qui, sans crainte et sans remords, prostituoient la popularité qu'ils avoient su dérober au peuple, pour le perdre plus sûrement; jetez un seul regard d'indignation sur eux, et ces infames seront anéantis devant la dignité de la représentation nationale.

« Pères de la patrie, vous avez déjà décrété que nous avons bien mérité d'elle; mais aujourd'hui, qu'il nous soit permis de vous répéter ce que vous avez bien mérité du peuple.

« C'est au moment où nos plus cruels ennemis veulent écraser la liberté en avilissant la Convention nationale, que tous les bons républicains doivent se serrer auprès d'elle. C'est une section d'un des fauxbourgs de Paris, dont les citoyens ont été indignés au récit de cette infame conjuration, qui vient vous assurer de ses sentimens, et du serment unanime qu'elle a fait de rester unie et de former un bouclier pour défendre les coups que l'on voudroit porter à la représentation nationale, et de mourir enfin pour le soutien de l'égalité, de la liberté, de l'unité et de l'indivisibilité de la République. »

Le président répond, les pétitionnaires obtiennent les honneurs de la séance; la mention ho-

(1) C 294, pl. 983, p. 28. Signé : « Le corps municipal et les membres du Conseil général de la commune : SAMA (off. mun.), SAUNNE (off. mun.), DULUD (off. mun.), J. MAUHOTTES (agent nat.), COLLIN (secrét. greffier), PRÉVOST, BOUTARD (off. mun.), GILLET, THIERRY (off. mun.), BOUCHÉ, DELAZEMENS, GAULLIARD, Ch. DULUC, GERVAIS, SOYER, BARBIER. Les membres composant le Comité de surveillance : GIRARD (présid.), MORER, DURAND, J. FAUCHAT, DUCOMMUN, GIRAUDIN, MICHEL, BAUDRY, RUBUTAN, LATOUR (secrét.), SÉDILLOT. Reproduit dans P.V., XXXIII, 478-79. Mon., XX, 12.

(2) P.V. XXXIII, 479. Ann. patr., p. 1977; C. Eg., n° 580; J. Mont., p. 1039.

norable de leur adresse, et son insertion en entier au bulletin, sont décrétées. La section défile aux cris répétés de *Vive la République! Vive la Convention! Vive la Montagne!* (1).

## 96

Un membre [COUTHON] annonce, au nom des comités de salut public et de sûreté générale, que les conspirateurs seront mis demain en jugement, que ces comités tiennent les fils de la conjuration, et que la plupart de ses chefs sont connus. Il prie la Convention de ne rien précipiter, et de leur renvoyer toutes les mesures de sûreté générale qui pourroient lui être présentées (2).

COUTHON. Les comités de salut public et de sûreté générale me chargent de répéter à la Convention, que les principaux membres de la grande conspiration qui a été découverte seront mis en jugement demain (*Vive la République! s'écrie-t-on de toutes parts, au milieu des applaudissemens*). Les branches de cette conspiration, qui s'étendoit à l'infini, et dont les projets étoient horribles, toutes ses branches, dis-je, sont connues, et les comités sont au courant de tout. Mais c'est parce qu'ils tiennent tous les fils de cette trame affreuse, qu'ils me chargent de vous adjurer de leur renvoyer toutes les mesures de police qui vous seroient présentées; car la conjuration qui a été déjouée, n'est pas la seule qui existe. Il est des hommes qui ont beaucoup de reproches à se faire, qui sont en querelle perpétuelle avec leur conscience, et qui par conséquent redoutent, par-dessus tout, les mesures vigoureuses et révolutionnaires que vous prenez pour le salut public : ces hommes-là, qui forment précisément la classe des modérés, veulent, méfiez-vous-en, ils veulent tuer le gouvernement; et cela, parce que le gouvernement est vertueux, parce qu'ils savent que ce gouvernement ne souffrira pas qu'il reste, soit dans les fonctions publiques, soit dans l'état, des conspirateurs ou des fripons. Que la Convention, je le répète, se méfie de toutes les mesures partielles de police qui lui seroient proposées.

Je la supplie donc de renvoyer constamment à ses comités de salut public et de sûreté générale (si du moins ils ont toujours sa confiance, si leurs efforts pour la mériter ne cessent d'avoir le succès qu'ils désirent). (*Oui, oui, s'écrie-t-on de toutes parts. La salle retentit d'applaudissemens*). Je la supplie, dis-je, de leur renvoyer toutes les mesures partielles qu'on lui proposeroit, afin que les comités les réfléchissent et les accordent avec les mesures générales qu'ils ont prises et qu'ils prennent tous les jours.

Je ne dirai qu'un mot sur le décret qui a été rendu ce matin (3). Je ne connois point person-

(1) C 295, pl. 996, p. 22. Signé : J.P. THIÉBAULT (présid.), T. THIÉBAULT (secrét.). Reproduit dans P.V., XXXIII, 479-80. Mention dans Ann. patr., p. 1977; C. Eg., n° 580; Débats, n° 556, p. 153.

(2) P.V., XXXIII, 480.

(3) Voir ci-dessus, même séance, n° 84.